

Vos questions / nos réponses

Contrôlé pour la première fois sous stupefiant

Par [Leclermontois63](#) Postée le 17/06/2026 11:53

Bonjour, Je viens ici pour faire part de mon inquiétude sur mon dossier. Je suis parti en vacances à Amsterdam avec ma copine et disons qu'on a testé un produit local. 3 jours après, je me fais contrôler en France et mon testé s'est avéré positif puisque. Lorsque le cannabis est mangé, il reste plus longtemps dans le sang. Ce contrôle a eu lieu le 20 décembre. Quelque temps après, j'ai reçu un courriel m'indiquant que mon permis est suspendu 1 an. Hier, c'est-à-dire le 16 juin 2026, je reçois un courriel pour une audition libre. Je suis très inquiète pas par le fait d'avoir une rétention de permis ou une amende mais le fait de risquer la prison. Je n'ai jamais fumé de ma vie, j'ai testé une fois à Amsterdam un gâteau. J'angoisse énormément. Ai-je un risque de rentrer en prison ? Vais-je passer devant le tribunal correctionnel ? Dois-je prendre un avocat pour éviter le pire ? Merci d'avance pour vos réponses.

Mise en ligne le 18/06/2026

Bonjour,

Nous lisons bien votre inquiétude mais nous n'allons malheureusement pas pouvoir vous apporter une réponse sur le devenir de votre dossier.

Concernant les risques encourus, il s'agit de 3 ans d'emprisonnement, 9000€ d'amende, perte automatique de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire et peines complémentaires (annulation du permis de conduire par exemple).

L'audition libre vous permet de défendre et d'éclairer votre situation, mais nous ne pouvons pas vous dire si votre situation sera suivie de poursuites.

Vous avez effectivement le droit d'être assisté d'un avocat lors de l'audition libre. Dans la mesure où l'infraction est passible d'une peine de prison, l'assistance d'un avocat est recommandée.

Vous pouvez prendre conseils gratuitement auprès d'avocats dans les Maisons de le Justice de du Droit (MJD) implantées dans toutes les grandes villes.

Il nous semble que vous souhaitiez partager votre message avec d'autres personnes, la rubrique Questions/Réponses ne permet pas cet échange. Nous vous laissons le soin de poster votre message dans la rubrique « Forum » si tel était le cas.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [Forums Drogues info service](#)